

Une première rentrée réussie à l'école maternelle



Préambule

La première entrée à l'école maternelle est le début d'un parcours qui est souvent très dépendant de la réussite de cette première approche du milieu scolaire.

La rentrée à l'école est, pour certains enfants de deux et trois ans, synonyme d'une première expérience éducative en collectivité constituant de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels. Elle peut être aussi une première séparation parents-enfant, étape sensible, qui nécessite une attention toute particulière de la part de l'école.

L'accueil des enfants de deux et trois ans et l'accompagnement des parents ne va pas de soi. Il nécessite un projet particulier et implique de la part des enseignants et de l'équipe une réflexion sur les conditions qui feront de cet accueil une réussite.

Les mesures sanitaires en vigueur pour les écoles, les personnels et les parents et les connaissances disponibles en matière de développement et de besoins spécifiques du jeune enfant nous amènent à indiquer des principes à prendre en compte dans la définition de ce projet.

L'aménagement de la rentrée doit contribuer, quelle que soit la situation sanitaire, à une séparation de l'enfant et de ses parents en toute sérénité.

L'Inspectrice d'académie-
Directrice des services départementaux de
l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports

Guylène Mouquet-Burtin

Cadre de référence

*Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république : articles 8 et 44
Accueil en école maternelle, scolarisation des enfants de moins de 3 ans : circulaire n°2012-202 du 18-12-2012*

Renforcer la coopération école parents dans les territoires : circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013

Programmes pour l'école primaire : arrêté du 18-2-2015 - J.O. du 12-3-2015

Décret n°2019-826 du 2 août 2019 du 26 juin 2019

B.O.

Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015

Annexe - Programme de l'école maternelle

Extrait

[...]

1.1. Une école qui accueille les enfants et leurs parents

Dès l'accueil de l'enfant à l'école, un dialogue régulier et constructif s'établit entre enseignants et parents ; il exige de la confiance et une information réciproques. Pour cela, l'équipe enseignante définit des modalités de relations avec les parents, dans le souci du bien-être et d'une première scolarisation réussie des enfants et en portant attention à la diversité des familles. Ces relations permettent aux parents de comprendre le fonctionnement et les spécificités de l'école maternelle (la place du langage, le rôle du jeu, l'importance des activités physiques et artistiques...).

L'expérience de la séparation entre l'enfant et sa famille requiert l'attention de toute l'équipe éducative, particulièrement lors de la première année de scolarisation. L'accueil quotidien dans la salle de classe est un moyen de sécuriser l'enfant. L'enseignant reconnaît en chaque enfant une personne en devenir et un interlocuteur à part entière, quel que soit son âge.

Un véritable projet qui débute dès la rencontre avec le directeur

Suite à l'inscription en mairie, un entretien individuel avec les parents et leur enfant est programmé par le directeur. Lors de cette rencontre, celui-ci est attentif à considérer l'enfant comme un interlocuteur à part entière.

Un projet individuel d'accueil de l'enfant est élaboré en concertation avec les parents, précisant les modalités de la rentrée.

Pour rappel, La propriété n'est pas une condition obligatoire pour entrer à l'école maternelle. Cet apprentissage mené conjointement par les parents et l'école se construit de manière progressive et bienveillante.

Le directeur insiste sur :

- L'importance d'une fréquentation régulière pour permettre les premiers apprentissages et une bonne adaptation à l'école.
- Le calendrier et les propositions de rentrée échelonnée de manière à ce que les parents prévoient, autant que faire se peut, d'être disponibles.
- La première prise de contact de l'enfant et une proposition de découverte des locaux et de l'équipe au cours du mois de juin.

Une prise de contact avec découverte des locaux et de l'équipe en juin



En juin, il peut être proposé à l'enfant accompagné de ses parents de vivre un temps à l'école (sur ou hors du temps des 24 heures d'enseignement). Cela a pour but de leur permettre de faire connaissance avec les adultes de la classe, de repérer les lieux.

Ainsi l'enseignant de la classe et toute l'équipe cherchent à rassurer l'enfant et ses parents, à donner l'envie d'aller à l'école, et à permettre l'évocation précise durant l'été de ce que l'enfant va retrouver à la rentrée. Un livret d'accueil peut y contribuer.



Selon les recommandations sanitaires, il peut être proposé à l'enfant et ses parents :

- de découvrir partiellement l'école (les espaces extérieurs, jardin, cour de récréation), les salles spacieuses non fréquentées durant la visite par les enfants présents (salle de jeux, de restauration...);
- de repérer les lieux de l'école sans obligatoirement y pénétrer ;
- de rencontrer les adultes de la classe .

La proposition de la découverte de l'école hors du temps d'enseignement doit obligatoirement recevoir l'accord du maire.

Des documents écrits et illustrés, des vidéos peuvent compléter cette découverte de l'école notamment pour la connaissance des espaces intérieurs.

Une attention particulière à l'accueil des enfants et des parents à la rentrée



Un accueil échelonné des enfants sur une semaine voire deux maximum peut être envisagé. Les enfants seront accueillis par groupe au cours de la matinée ou par « accumulation ». Afin de prendre la mesure de la nécessaire assiduité, à partir du moment où ils ont fait leur rentrée, ils viendront chaque jour pour tout ou partie de la matinée. Le principe de continuité est à respecter pour l'adaptation de l'enfant.

Ci-après, une proposition* de plusieurs organisations pour mettre en place un accueil échelonné. En équipe, sélectionner la plus adaptée sans désorganiser l'école.

Horaires	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
8H30 – 9H15	G1	G1 + G2	G3 + G4	Groupe entier
9H15 - 10H00	G2			
10H00 - 10H45	G3	G3 + G4	G1 + G2	
10H45-11H30	G4			

Horaires	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
8H30 – 10H00	G1	G2	G1	Groupe entier
10H00 – 11H30	G2	G1	G2	

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4
G1	G1 + G2	G1 + G2 + G3	G1 + G2 + G3 + G4

* propositions à adapter pour les semaines de 5 jours.

Le créneau de 15h/16h30 peut être envisagé lorsque l'organisation de l'école le permet.

Les parents accompagnent leur enfant dans la classe et peuvent rester durant un laps de temps défini à l'avance. Ce temps peut être réajusté en fonction des émotions exprimées par l'enfant. L'enseignant rassure les parents et les enfants. Il invite les familles à prévenir l'enfant lorsqu'elles quittent la classe et à indiquer à l'enfant qui viendra le chercher et quand.

Doudou, tétine ou tout objet transitionnel peuvent accompagner l'enfant tant qu'il en a besoin, tout en respectant des mesures d'hygiène.



La durée réservée pour l'accueil de chaque enfant est connue des parents en amont de la rentrée.

Le personnel supplémentaire disponible peut être mobilisé pour ces temps d'accueil (enseignants du RASED, remplaçants...). Une organisation interne à l'école peut être mis en place durant cette période d'adaptation. Par exemple, l'organisation du service des ATSEM peut permettre la présence de deux ATSEM dans la classe de PS, celle de grande section venant en renfort sur tout ou partie de la matinée.

Des horaires assouplis



Les horaires d'entrée le matin peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes après validation de l'IEN. Ils pourront offrir un accueil avec une amplitude plus grande durant le premier mois.

L'accueil quotidien des enfants se caractérise par un échelonnement plus long des arrivées.

Il sera d'autant plus adapté si tous les parents n'arrivent et ne repartent pas en même temps.

Lors des premiers jours, il est fondamental que les enfants, accompagnés d'un ou deux parents au plus, soient accueillis dans la classe, en présence des deux adultes (enseignant et ATSEM) afin de favoriser à la fois la qualité de l'accueil et les échanges avec les familles.

Si le contexte sanitaire ne permet pas cette modalité d'accueil, le principe de repères dans le temps se substitue à celui de continuité. Si les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux, l'accueil peut être envisagé dans les espaces extérieurs aménagés (cour de récréation, jardin, salle de jeux ouvrant sur l'extérieur). Les parents jouent avec leur enfant et restent un moment avec lui pour faciliter la séparation.

Une séparation au quotidien

Les professionnels se montrent sécurisants et disponibles auprès de l'enfant lors de la séparation.

- La participation du parent à une activité avec son enfant durant l'accueil, permet de se séparer après un moment agréable passé ensemble.
- L'objet transitionnel, la tétine, les photos des parents, l'explicitation de la situation, la littérature de jeunesse, les comptines, les chansons sont autant de moyens pour rassurer les enfants et adoucir la séparation.
- Des repères dans le temps (retour des parents) et dans l'espace (un coin pour s'isoler si nécessaire par exemple) permettent de sécuriser la séparation.



Des récréations rassurantes



Tous les changements de lieu peuvent être source d'anxiété pour le tout petit.

Ainsi, le moment de la récréation peut mettre l'enfant en insécurité. L'adaptation doit se faire de manière progressive.

Les premières semaines, il convient que ce moment soit encadré par l'enseignant de la classe et si le fonctionnement de l'école le permet, l'enseignant des petits pourra faire découvrir la cour de récréation en dehors des temps où elle est fréquentée par les autres classes.

Puis, lorsque les enfants seront prêts, ils iront en récréation avec les autres enfants et rencontreront les autres adultes de l'école.

En revanche, la récréation de l'après-midi n'est pas nécessaire et ne doit en aucun cas précipiter dans la cour des petits qui se réveillent

Des aspects réglementaires

Le projet d'organisation de la rentrée est à soumettre à l'Inspecteur ou à l'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription pour validation. Il est ensuite présenté au conseil d'école du troisième trimestre pour information.

Si le projet inclut une rentrée échelonnée sur plusieurs jours, tout parent demandant que son enfant soit accueilli le jour de la rentrée doit recevoir une réponse favorable.

Une obligation d'assiduité

L'instruction obligatoire à 3 ans, parue au Journal Officiel le 28 juillet 2019, entraîne une obligation d'assiduité pour tout enfant inscrit à l'école. Celle-ci n'étant pas fractionnable, un aménagement du temps de scolarisation peut être demandé par les parents. Il porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Tout enfant qui fait la sieste en dehors de l'école doit avoir la possibilité de revenir dans sa classe après la sieste, si l'organisation de l'école le permet. Un horaire de réouverture des portes est communiqué aux parents et inscrit dans le règlement intérieur de l'école.

Toute situation d'enfant bénéficiant d'un aménagement du temps de scolarisation fera l'objet d'un examen au cours du premier trimestre de l'année scolaire afin d'étudier la révision de cet aménagement.

L'adaptation à la cantine et au temps de sieste se fera avec autant de souplesse.

Lors de cette première rentrée, et tant que cela est nécessaire, l'école s'adapte aux besoins et spécificités de chaque élève. Elle aménage l'espace, le temps et les activités pour permettre une adaptation ajustée et progressive à la vie de l'école.

